

TARIFICATION

BAREME DE CALCUL DE PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'ELECTRIFICATION	
TRAVAUX D'EXTENSION (selon Délibérations du Comité Syndical du 22 avril 2013, du 8 juillet 2021 et du 13 novembre 2023)	
EXTENSION EQUIPEMENT PROPRE (≤36kVA)	coût global HT de l'opération déduction faite de la part couverte par le tarif
EXTENSION EQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL Hors Zone de Revitalisation Rurale (≤36kVA)	coût global HT de l'opération déduction faite de la part couverte par le tarif
EXTENSION EQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL en Zone de Revitalisation Rurale (≤36kVA)	10% du coût global HT de l'opération jusqu'aux 100 premiers mètres et 100% au-delà déduction faite de la part couverte par le tarif
EXTENSION DE FORTE PUISSANCE EQUIPEMENT PROPRE (>36kVA à 250kVA)	coût global HT de l'opération déduction faite de la part couverte par le tarif
EXTENSION DE FORTE PUISSANCE d'intérêt économique et social (>36kVA à 250kVA)	20 % du coût global HT de la desserte sur le terrain d'assiette de l'opération
AMENAGEMENT DE PROJET d'intérêt économique et social	38 % du coût global HT de la desserte sur le terrain d'assiette de l'opération
AMENAGEMENT DE PROJET PRIVE	coût global HT de la desserte sur le terrain d'assiette de l'opération déduction faite de la part couverte par le tarif
EXTENSION SUR DOMAINE PUBLIC Régime abrogé par Loi APER du 10/03/2023 pour les autorisations d'urbanisme délivrées à compter du 10/09/2023	si L ≤ 100m => C = 0 si L > 100m => C = (L-100) x 42 Euros/m Avec L = distance au réseau BT à créer Avec C = contribution de la collectivité en charge de l'urbanisme
EXTENSION SUR DOMAINE PUBLIC (≤36kVA) - Habitations individuelles (nouvelle ou réhabilitation) - Bâtiments publics communaux - Projets multi lots Publics jusqu'à 4 Lots (1) - Projets multi lots d'habitat social attestés jusqu'à 4 Lots (2) - Projets publics portés par des EPCI à fiscalité propre ou Syndicats mixtes ouvert ou fermés (3)	si L ≤ 100m => C = 0 si L > 100m => C = (L-100) x 60 Euros/m Avec L = distance au réseau BT le plus proche Avec C = contribution du bénéficiaire du raccordement Avec C plafonné à 60% du coût global HT
EXTENSION SUR DOMAINE PUBLIC (≤36kVA) - Projets multi lots Privés jusqu'à 4 Lots - Projets portés par entités ou établissements publics non émanant des communes (4)	C = L x 60 Euros/m Avec L = distance au réseau BT le plus proche Avec C = contribution du bénéficiaire du raccordement Avec C plafonné à 60% du coût global HT
EXTENSION SUR DOMAINE PUBLIC (>36kVA) - Projets multi lots Publics de plus de 4 Lots (1) - Projets multi lots d'habitat social attestés de plus de 4 Lots (2)	C = 40% du coût global HT Avec C = contribution du bénéficiaire du raccordement
EXTENSION SUR DOMAINE PUBLIC (>36kVA) - Projets multi lots Privés de plus de 4 Lots	C = 60% du coût global HT Avec C = contribution du bénéficiaire du raccordement

- (1) : ZAC / Lotissement portés par Commune, une émanation de la commune, ou par un mandataire agissant pour le compte de la commune
- (2) : projets pouvant démontrer son caractère social et portés par OPH/ESH (HABITALYS / DOMOFRANCE / AGENT HABITAT....) ou par un mandataire agissant pour son compte (SEM 47...) - Dans le cas de projet mixte, pour être éligible, la partie du projet en habitat social devra comptabiliser au moins 50% des lots de la totalité de l'opération, à défaut il sera qualifié de projet privé et ne pourra bénéficier de cette tarification.
- (3) : Communautés de communes, Communautés d'Agglomérations, LGNU47 / EAU47 / VALORIZON ou par un mandataire agissant pour son compte (SEM 47...)
- (4) : Département / SDIS47/ Région / SDCI47 (ASA) / Agences de l'Etat (VNF/ONF....) ou par un mandataire agissant pour son compte

TRAVAUX DE DEPLACEMENTS D'OUVRAGES
(selon Délibérations du Comité Syndical des 17/10/2011 et 22/04/ 2013)

MODIFICATION DE DESSERTE Existante et non gênante	100% du coût global HT de l'opération
SURDIMENSIONNEMENT DES RESEAUX pour production	100% du surcoût global HT de l'opération